

AR Prefecture

063-200072080-20230509-CC20230406-DE
Reçu le 23/05/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 9 MAI 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 28

Votants : 40

L'an deux mille vingt-trois, le 9 mai à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 3 mai 2023 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

N° CC2023-04-06

OBJET :
**EXEMEN DU RAPPORT
D'ACTIVITE 2022 DE
L'ACTIVITE DE LA VIA
FERRATA**

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Michel BANCAREL ; Jean-Claude BELLARD ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Serge COMPTE ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard FAVIER ; Marc GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Bernard PENY ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Marie TARDIVAT ; Jacques THOMAS

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Cédric BOILOT ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Didier BOURNAT ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Pierrette DAFFIX-RAY ayant donné procuration à Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Jean-Claude GAILLARD ayant donné procuration à Odile SOULIER ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Claire LEMPEREUR ayant donné procuration à Jean-Marc SAUTERAU ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ayant donné procuration à Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Laurence ORIOL ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Christian JEROME ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à Bernard FAVIER ; Valérie ROCHE ayant donné procuration à Christian JOUHET ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ;

Excusés remplacés par le suppléant :

Excusés : Denis ASTRUC ; Marc BEAUMONT ; François BRUNET ; Daniel CLUZEL ; Claude DUBOSCLARD ; Robert DUBUIS ; Annelise DURON ; Bernard DUVERGER ; Patrick GIDEL ; Pascale JEAN ; Marie-Christine LOURDIN ; David SABY ; Christophe SARRE ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ ;

AR Prefecture

Le Président,

063-200072080-20230509-CC20230406-DE
Reçu le 23/05/2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411-3,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.3131-5, R.3131-2, et suivants,

Vu la délibération du 8 novembre 2018 modifiant les statuts de la Communauté de Communes et l'autorisant à exercer en lieu et place des communes la compétence en matière de développement touristique,

Vu la délibération n°25 du 13 avril 2021 portant attribution de la délégation de service public sous forme d'affermage d'une durée de 5 ans pour l'exploitation de la via ferrata des gorges de la Sioule à la SARL SIOULE LOISIRS

Considérant que dans le cadre de la gestion du service de la via ferrata concédée à Sioule Loisirs, le délégataire a transmis le rapport annuel d'activité pour 2022,

Considérant, conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du CGCT, que dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte,

Considérant que ce rapport a fait l'objet d'une présentation détaillée par le Vice-Président en charge du tourisme,

Propose au Conseil Communautaire :

- de prendre acte du rapport annuel d'activité de l'exploitation de la Via Ferrata pour l'exercice 2022

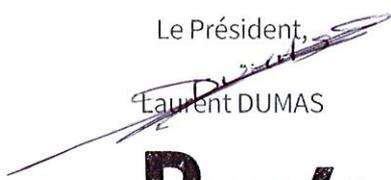
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte ces propositions
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions,

.....

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 9 mai 2023.

Le Président,


Laurent DUMAS

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes

AR Prefecture

063-200072080-20230509-CC20230406-DE
Reçu le 23/05/2023

Sioule
LOISIRS



Rapport annuel 2022 de la Via Ferrata





AR Prefecture
063-200072000-20220509-C000004060E
Reçu le 01/05/2022

Date d'Ouverture

01 / 05 / 2022

Total de jours d'ouverture

184

AR Prefecture
063-200072080-20230509-CC20230406-DE
Reçu le 23/05/2023

Nombre total de visiteurs

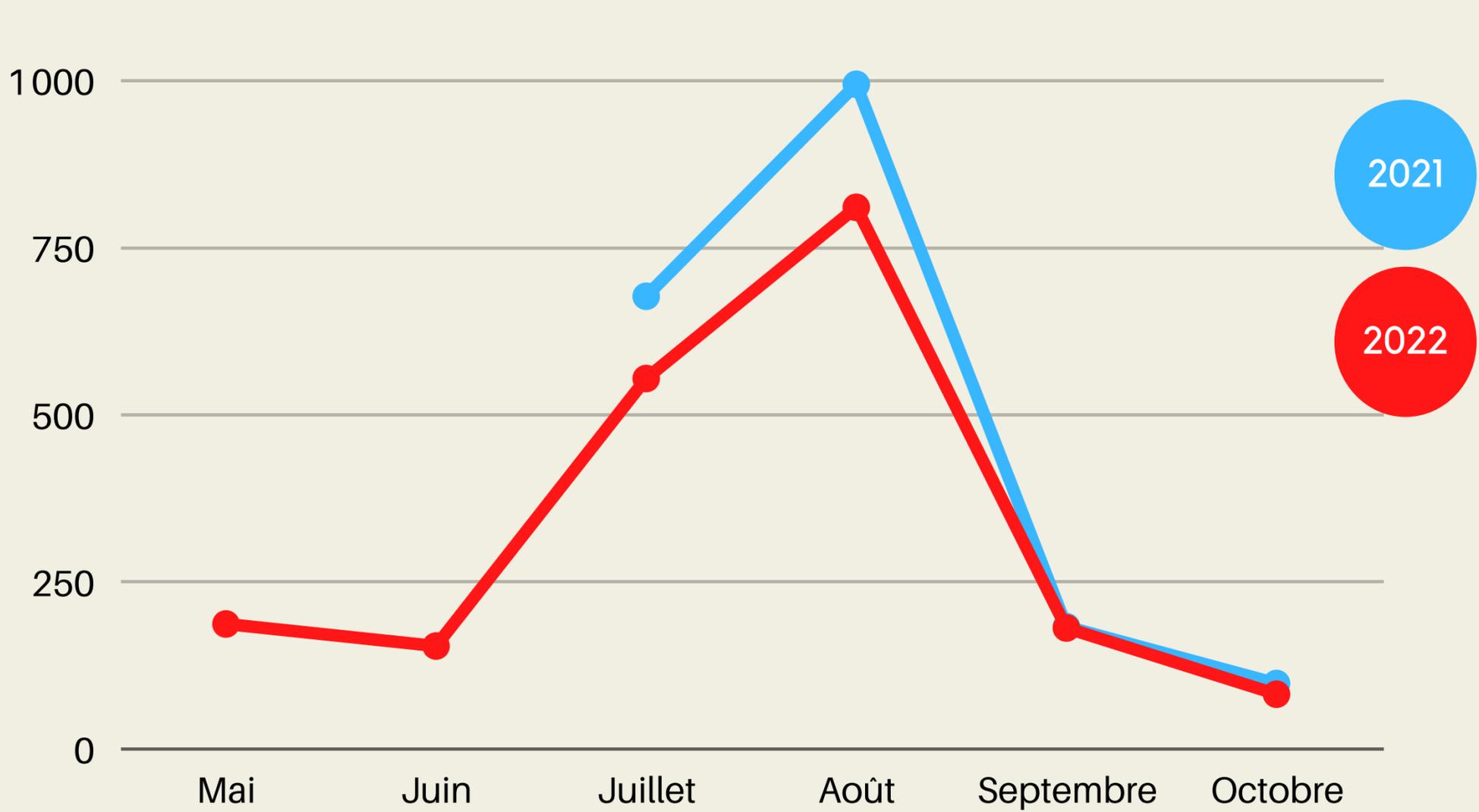
1974 Visiteurs

Chiffrage de la redevance associée

7435 €

AR Prefecture
063-200072080-20230509-CC20230406-DE
Reçu le 23/05/2023

Fréquentation par mois



MAI	JUIN
188	155
JUILLET	AOÛT
555	811
SEPTEMBRE	OCTOBRE
182	83

Fréquentation par mois

	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	TOTALE
DROIT D'ENTRÉE AVEC EPI	186	136	487	754	151	62	1776
DROIT D'ENTRÉE SANS EPI	2	19	68	57	31	21	198
TOTALE	188	155	555	811	182	83	1974
REDEVANCE EN €	935 €	727,50 €	2505 €	2605 €	455 €	207.50 €	7435€

En plus cette année viens s ajouter un partenariat avec le comite d entreprise de AUBERT ET DUVAL qui a achete 50 places en prevente donc 125€ de plus .

LA REDEVANCE TOTALE EST DONC POUR CETTE ANNEE DE 7560€

Pour les 1000 premiers clients qui prennent les EPI la redevance est de 5€ par client puis pour le reste des clients qui prennent toujours les EPI elle passe à 2,5€

Pour la totalité des clients qui ne prennent que le droit d'entrée, la redevance est de 2,5€ par client

comparaison de la fréquentation et de la redevance 2021 / 2022

AR Prefecture

063-200072080-20230509-CC20230406-DE
Reçu le 23/05/2023

2022

	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	TOTALE
DROIT D'ENTRÉE AVEC EPI	186	136	487	754	151	62	1776
DROIT D'ENTRÉE SANS EPI	2	19	68	57	31	21	198
TOTALE	188	155	555	811	182	83	1974
REDEVANCE EN €	935 €	727,50 €	2505 €	2605 €	455 €	207.50 €	7435€

2021

	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	TOTALE
DROIT D'ENTRÉE AVEC EPI	613	912	136	77	1738
DROIT D'ENTRÉE SANS EPI	65	83	48	22	218
TOTALE	678	995	184	99	1956
REDEVANCE EN €	3227,5	3455	460	247,5	7390

05

AR Prefecture

063-200072080-20230509-CC20230406-DE
Reçu le 23/05/2023

Les Groupes avec encadrement



3 colonies

Les Groupes sans encadrement

AR Prefecture

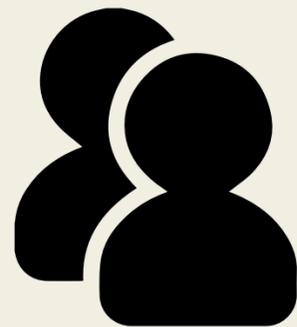
063-200072080-20230509-CC20230406-DE
Reçu le 23/05/2023



**1 comités
d'entreprises**



1 club de Rugby



1 association

AR Prefecture

063-200072080-20230509-CC20230406-DE
Reçu le 23/05/2023

L'origine des visiteurs

AR Prefecture

063-200072080-20230509-CC20230406-DE
Reçu le 23/05/2023

AUTRES
36%

ETRANGERS
2%



69
3%

03
17%

63
42%

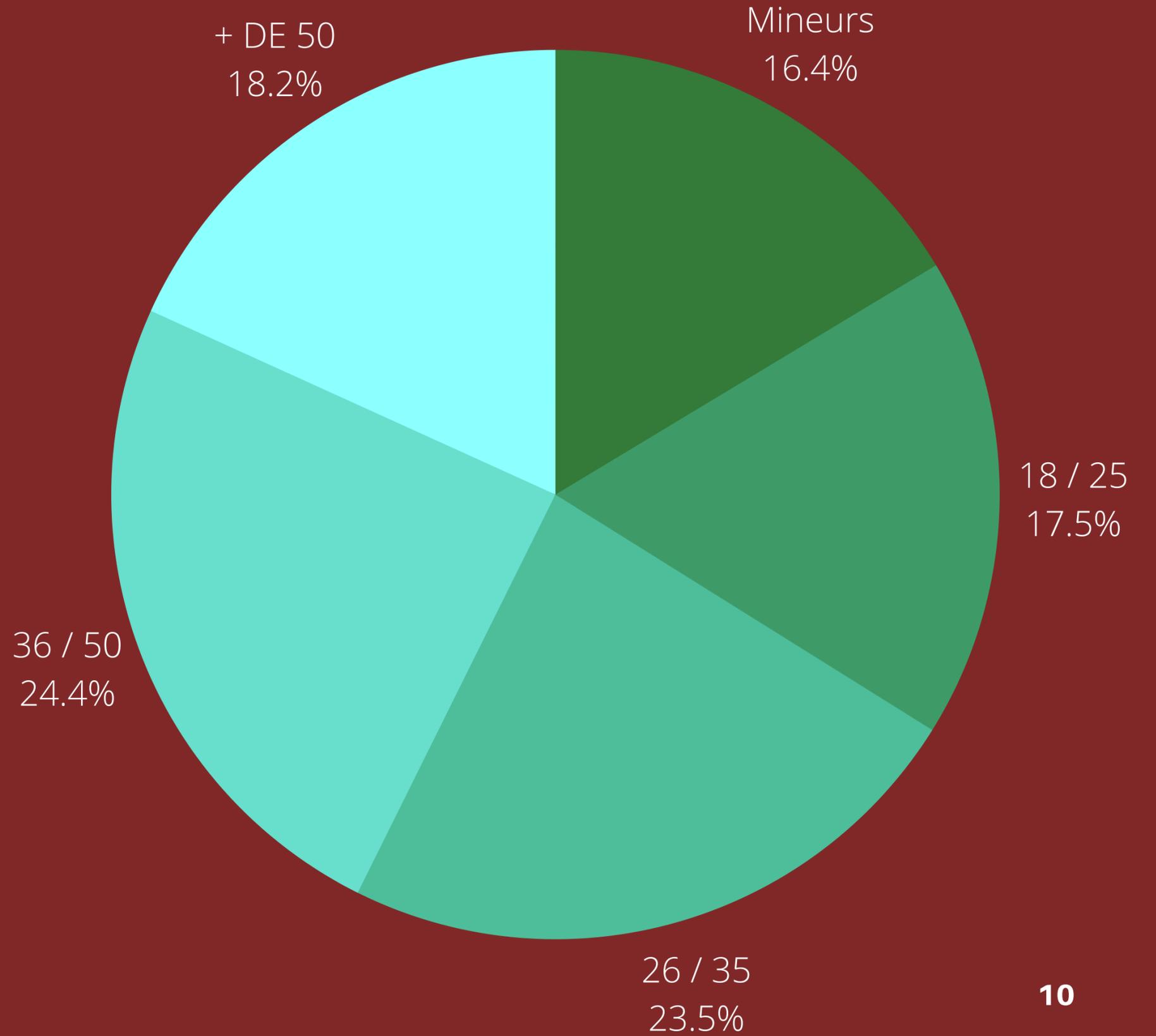
Pourcentage de visite par départements de provenance

09

AR Prefecture

063-200072080-20230509-CC20230406-DE
Reçu le 23/05/2023

Pourcentage de visiteurs en fonction de leurs tranches d'âge



AR Prefecture

063-200072080-20230509-CC20230406-DE
Reçu le 23/05/2023

Les difficultés et Problèmes rencontrés

Les Problèmes



Le contexte économique : avec la perte de pouvoir d'achat qui se répercute indéniablement sur les activités de loisirs.
Heureusement l'ouverture précoce de la saison (2mois de plus) a permis de minimiser la baisse de fréquentation.



Une météo défavorable : les fortes chaleurs estivales ont fortement impactées la fréquentation de la pratique surtout les après midi.

Solutions



1

Démarchage de groupe, comité et colonie pour compenser la diminution de fréquentation des particuliers.

2

Un début de saison précoce: idéalement début mai pour maximiser le temps d'utilisation de la via et de ce fait étaler la fréquentation.

AR Prefecture

3-07-08-30-CC202306-01
Page 21/23

fidélité des usagers

27 personnes sont venues 3 fois

46 personnes sont venues 2 fois

79 personnes sont venues l'année 2021



Moyens de connaissance de l'offre

AR Prefecture

063-200072080-20230509-CC20230406-DE
Reçu le 23/05/2023

- 20 000 prospectus papiers distribués par Touring dans les grands sites touristiques et d'hébergements (Puy-de-Dôme; Allier; Creuse)
 - Le site internet sioule-loisirs.com
 - La page Facebook de Sioule Loisirs
 - Les offices du tourisme des Combrailles et Terra Volcana
 - Le bouche à oreille
 - Articles de presse : Bulletin communauté de communes, La Montagne,
- Difficile de quantifier le pourcentage de chacun des moyens de connaissances.

AR Prefecture

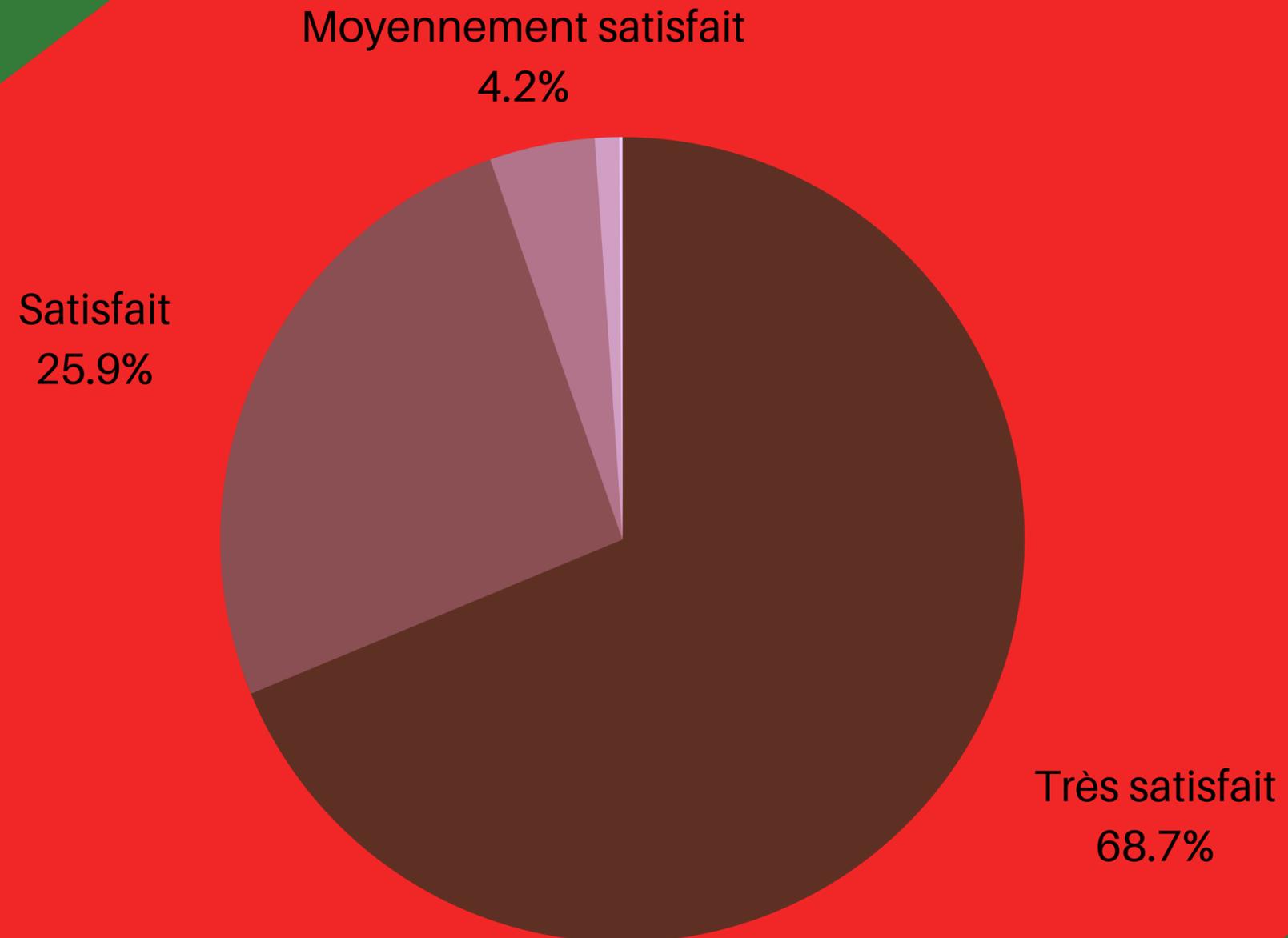
063-200072080-20230509-CC20230406-DE
Reçu le 23/05/2023

La qualité du service

Evaluation du niveau de satisfaction des usagers

AR Prefecture

063-200072080-20230509-CC20230406-DE
Reçu le 23/05/2023



Les réclamations

AR Prefecture

063-200072080-20230509-CC20230406-DE
Reçu le 23/05/2023

- Une majorité des participants trouvent qu'il manque des tyroliennes notamment une pour redescendre du belvédère de la Via Ferrata (90% des clients nous en ont parlés).
- Les personnes les plus aguerries la trouve un peu courte.
- Un chemin ne longe pas la Via Ferrata pour ce qui accompagne les participants. (comme les mères de famille par exemple).
- Beaucoup de clients nous ont dit avec humour qu'ils trouvés le chemin retour bien plus dangereux que la Via Ferrata.

Toutes ces réclamations hélas ne dépendent pas de notre ressort.

AR Prefecture

063-200072080-20230509-CC20230406-DE
Reçu le 23/05/2023

Performance du service au vu des exigences relatives à l'environnement

Lors du briefing nous sensibilisons les clients sur la faune et la flore de cette environnement tout en leurs rappelant qu'il s'agit d'une zone Natura 2000.

Nous leurs rappelons également de faire attention à leurs comportement comme sur le jet des déchets dans la nature par exemple.

Et nous entretenons le site lors de nos contrôle régulier sur la Via Ferrata.

Présentation des moyens techniques mis en œuvre concernant l'entretien de l'équipement, la sécurité, la qualité du service

- **Un contrôle visuel réguliers de la via ferrata.**
- **Le contrôle périodique annuel et le rapport de certification à EN NF 16869 sera réalisé par la société Vertical Contrôle en avril.**
- **Entretien réguliers et balisage du chemin retour et de l'échappatoire par notre équipe.**

AR Prefecture
063-200072080-20230509-CC20230406-DE
Reçu le 23/05/2023

Rapport annuel 2021 de la Via Ferrata



&



AR Prefecture

063-200072080-20230509-CC20230406-DS
Recu le 23/05/2023



VIA FERRATA RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2022



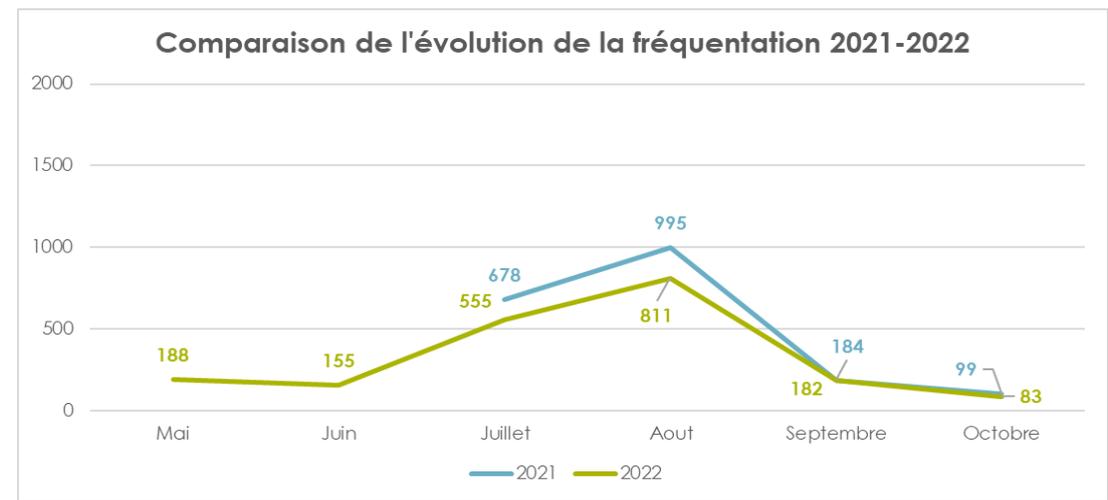
Qualité de service (1/2)

Périodes d'ouverture

- Ouverture le 01/05/23 jusqu'au 31/10/23 : 184 jours d'ouverture
- Aucune fermeture exceptionnelle

Fréquentation

- Similaire à 2021 malgré une période d'ouverture plus importante : 1974 entrées (+0,9%)
- Le seuil de rentabilité annuel défini par le délégataire dans son offre avait été fixé à 1367 entrées



Qualité de service (2/2)

Typologie d'usagers

- Clientèle locale
- Peu d'accueil de groupes : 1 CE, 1 club de rugby, 1 association, 3 colonies

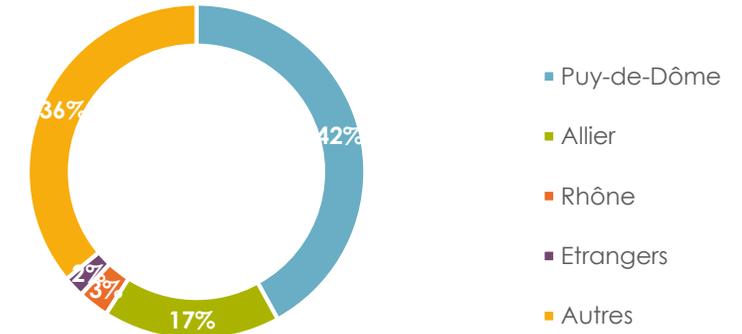
Satisfaction

- 68,7% de personnes très satisfaites : mais attention à la méthodologie car aucun questionnaire de satisfaction n'a été réalisé
- Principales remarques des usagers: chemin de retour dangereux

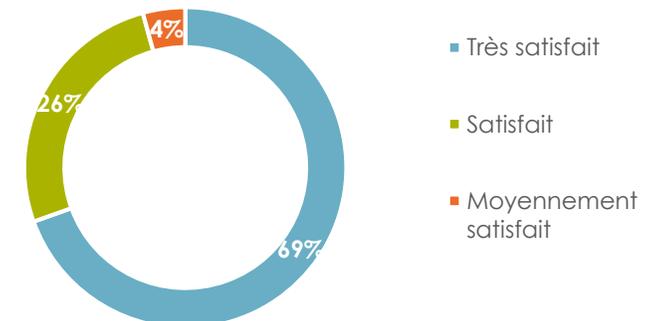
Difficultés rencontrées

- Contexte économique contraint
- Météo défavorable: fortes chaleurs

Provenance des visiteurs - 2022



Satisfaction des usagers - 2022



Compte-rendu technique

Eléments

- Contrôle périodique annuel : rapport transmis en mars 2023
 - contrôle des couples de serrage sur les passerelles : à réaliser en 2023
- Entretien régulier et balisage du chemin retour et de l'échappatoire réalisé par le délégataire

ORGANISME D'INSPECTION
"ZS07/17010 Pas-à-pas"
VEHICUL CONTRÔLÉ
MONTREUSES

CONTRÔLE EN NF ISO 16869 N°2242-1 VIA FERRATA DES GORGES DE LA SIOULE

1. DATE DE VISITE : 14 mars 2023	2. PERSONNEL D'INSPECTION : Loubet Jean Bernard
3. N° DOSSIER DE RECEPTION : DOE-2021-008	4. MAÎTRE D'ŒUVRE : ALPES INGE/PRISME
5. MAINTIEN D'OUVRAGE : com/com pays Saint Eloy	6. NOM DU CONSTRUCTEUR : TCHOUN/ANTIPODES
7. TYPE D'OUVRAGE : VIA FERRATA EN NF 16869	8. DURÉE D'INSPECTION : 2 HEURES
9. GESTION : MARTIN Nicolas/ Sioule Loisirs	10. DOSSIER CONSTRUCTEUR : valide et consigné
11. DATE CONTRE VISITE : NEANT	12. DATE DE MISE EN SERVICE : 2021
13. CARACTÉRISTIQUE PRINCIPALE DES INSTALLATIONS : Se reporter au dossier constructeur ci-joint	14. TYPE D'ÉTABLISSEMENT : public
15. RÉFÉRENTIELS : NF EN ISO 17020, NF EN 16869.	16. OBJET : La mission a pour but d'évaluer par un examen visuel l'état fonctionnel et de conservation des différents éléments composant la via ferrata des gorges de la Sioule. Le constat s'effectue en référence à la norme NF EN 16869 « Conception et construction de via ferrata » de décembre 2017.
RAS : rien à signaler, NC : non conforme, EN NF ISO 17020 : organisme d'inspection, NF EN 16869 : conception et construction de via ferrata.	

A	réaliser
17. EXIGENCES RELATIVE A L'IMPACT (ANNEXE B NF EN 16869) : RAS	
18. TENSION DES CÂBLES : RAS	
19. CONTRÔLE DES COUPLES DE SERRAGE : à vérifier sur les passerelles lors de la maintenance, selon l'indice EN NF 13411-4 et selon la notice des platines ligne de vie continue.	x
20. STABILITE GEOLOGIQUE/PURGE : RAS	
21. SIGNALIETIQUES : en place au jour du contrôle. RAS	
22. TERMINAISONS ASSEMBLAGE DES CÂBLES : conforme à EN NF 13411-4/5. RAS	
23. DOSSIER GEOTECHNIQUE : ALPES INGE consigné au dossier client. RAS	
24. SIGNALIETIQUES PRINCIPE DE SECURITE SUR LA PRATIQUE : en place au jour du contrôle	
25. REMARQUES SPECIFIQUES : l'accès de départ de l'ouvrage est fermé par un portail dont la gestion est assurée par délégation de service public à la société Sioule Loisirs. Une attention particulière lors de l'entretien doit-être accordée sur d'éventuelles futures déformations sur le câble ligne de vie continue relative au système Aeroline (spécificité du fabriquant).	
26. PROCES VERBAL D'ESSAI DE CONTRÔLE : par analogie à XP P 94-444	
27. DOSSIER TECHNIQUE CONSTRUCTEUR : consigné au dossier client papier et support USB	

Page 1 sur 2
Sur véhicule contrôlé Pas-à-pas - Centre d'Info de l'Automobile St. Eloy - St. Eloy (24.03.2024) 06.24.58.91 - contact@pasapass.com - Pas-à-pas - 1718
RCS Montreuil - SIRET : 528 196 800 0001 - APE : 7112 B

